

## *Journées du Patrimoine*

### **Derrière les beaux discours de Renaud Donnedieu de Vabres, l'envers du décor...**

A l'occasion des journées portes ouvertes des 17 et 18 septembre dans les Monuments historiques, Renaud Donnedieu de Vabres a tenté de faire croire à grand renfort médiatique que le Ministère de la Culture engage un effort sans précédent en faveur du patrimoine.

La réalité est toute autre.

Les décisions prises durant ces derniers mois, dans la continuité de la politique engagée par Jean-Jacques Aillagon, marquent un désengagement considérable du Ministère de la Culture dans ce domaine.

- La loi de décentralisation et les décrets publiés en juillet ont brutalement séparé l'Inventaire, créé par André Malraux, des autres services patrimoniaux de l'Etat. Cette mesure ôte toute cohérence aux missions et à l'action des services déconcentrés du Ministère de la Culture qui, jusqu'alors, garantissait le recensement du patrimoine, son étude, sa protection et sa valorisation auprès du public.
- Les conservations régionales des Monuments historiques se sont vu retirer, par l'ordonnance en date du 8 septembre 2005, la mission de maîtrise d'ouvrage des travaux sur les Monuments historiques appartenant à des propriétaires privés ou à des collectivités territoriales. C'est ici la fin d'un service public gratuit dont la qualité était reconnue par tous.
- Des expérimentations sont en outre engagées pour permettre aux régions et aux départements de gérer en lieu et place de l'Etat les crédits et leur programmation s'agissant des travaux sur les Monuments historiques. La généralisation de ces expérimentations signifierait la fin des conservations régionales des Monuments historiques dont la création remonte au début du XX<sup>ème</sup> siècle.
- Au delà des annonces budgétaires, les moyens réellement disponibles pour la restauration des Monuments historiques font actuellement cruellement défaut. Des dizaines de chantiers sont stoppés faute de crédits et les entreprises spécialisées manifestent régulièrement pour obtenir le paiement des factures. C'est dans ce contexte que des dizaines de Monuments historiques dont l'Etat est propriétaire souvent depuis plusieurs siècles sont proposés en donation aux collectivités territoriales sur lesquelles le ministère tente de reporter la charge des travaux d'entretien.
- Le château de Chantilly, joyau du patrimoine national, est en voie d'être confié en gestion à une fondation créée à cet effet par l'Aga Khan sans que le Ministre de la Culture n'y trouve à redire.
- En ce qui concerne les sites archéologiques menacés de destruction par des travaux d'aménagement, la loi de juillet 2003 a transféré la responsabilité des fouilles de l'Etat ... aux aménageurs eux-mêmes qui peuvent, pour ce faire, faire appel à des entreprises privées mises en concurrence commerciale.
- Une nouvelle modification de la loi sur l'archéologie préventive a, en août 2004, accordé de très larges exonérations fiscales à certaines catégories de promoteurs. Du fait de cette perte de recettes, la mission de protection du patrimoine est gravement remise en cause. Entre 2002 et 2005, le nombre de fouilles archéologiques préventives a été divisé par deux par rapport à la période précédente. Dans la plupart des régions, les opérations de repérage des sites avant destruction sont reportées ou purement annulées faute de moyens.

- Parallèlement à ce train de « réformes », une circulaire du ministère en date du 3 août annonce la fin de toutes les missions opérationnelles des DRAC en matière d'architecture et de patrimoine tandis qu'une autre, signée par le Premier Ministre le 28 juillet, envisage la fusion des Services départementaux de l'architecture et du patrimoine avec les DDE.

Non, cette politique n'apporte pas un « nouveau souffle pour le patrimoine » comme l'a claironné Renaud Donnedieu de Vabres après le Conseil des ministres du 13 septembre.

Oui, les décisions qui sont prises montrent que ce gouvernement considère le patrimoine comme une charge pour l'État, une gêne pour les aménageurs et, au mieux, une source de développement pour l'industrie touristique.

Oui, ce qui est aujourd'hui mis en œuvre est à l'opposé de ce qui a été patiemment construit dans notre pays depuis plus de 100 ans, et qui visait à assurer une réelle protection du patrimoine, le développement de sa connaissance et son accès au plus grand nombre.

La CGT-Culture entend mobiliser les élus et les citoyens attachés au patrimoine pour faire obstacle à cette politique.

Elle appelle d'ores et déjà tous les agents du Ministère de la Culture et de ses établissements à faire du 4 octobre une première journée de grève massive contre ces orientations gouvernementales.

Paris, le 19 septembre 2005